



ASSEMBLEE GENERALE DU
13 Avril 2016

Neptune Rapport moral 2015

Neptune a poursuivi sa mission de lutte contre l'exclusion par le travail rémunéré initiée il y a 21 ans. L'action au service de la réinsertion se développe dans le cadre de trois chantiers d'insertion (mobile, sédentaire, banque alimentaire). Les activités proposées aux salariés s'articulent autour de la collecte et la cession de biens mobiliers, le rééquipement des familles en moyens de première nécessité et les débarras et enfin la banque alimentaire. L'outil de travail est localisé à Montreuil (93).

1- Le personnel

On trouve chez Neptune 4 catégories de collaborateurs

- Une première catégorie qui correspond à la vocation première de Neptune : Le **personnel en réinsertion** qui est engagé chez Neptune dans le cadre de contrats aidés et qui nous est adressé par Pôle emploi Montreuil. Dans le cadre de ce recrutement, Neptune se coordonne avec la Direccte qui est chargée de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle dans le département et qui à ce titre gère les subventions liées aux chantiers d'insertion.

En 2015 deux points doivent être retenus:

-grosses difficultés de recrutement du fait de l'inadaptation à nouveau chronique des offres de Pôle emploi aux besoins de fonctionnement de Neptune. Toutefois les réalisations exprimées en équivalent temps plein (ETP) ont été légèrement supérieures (53) à l'objectif assigné (51,7) soit 72 personnes en CDI 20 à 35 heures mais pas d'une manière linéaire. En outre le délai des versements mensuels des subventions a été décalé brutalement entraînant une augmentation du besoin en fonds de roulement de trois semaines que Neptune a pu assurer grâce à une saine gestion de sa trésorerie.

-le taux de sortie positive, indicateur de Pôle Emploi qui concerne les personnes ne retournant pas à Pôle emploi, atteint environ 70%. Ce résultat dont nous sommes très fiers est la conséquence tangible du capital d'expérience acquis sur 21 ans d'activité.

- **Les TIG**

Grâce à une collaboration confiante avec les services pénitentiaires, le personnel qui nous est envoyé par le tribunal de Bobigny pour effectuer des travaux d'intérêt général, continue à augmenter pour atteindre en fin d'année 70, pour des durées de 4 à 10 jours.

- **Les permanents.**

Ce sont les postes indispensables pour faire vivre et fonctionner Neptune.

Les effectifs en CDI sont restés stables à 15 mais avec les évolutions suivantes :

- Le nouveau comptable conformément à ce que nous avons annoncé l'année dernière est arrivé en début 2015 et a depuis pleinement intégré la fonction.
- L'équipe de réinsertion a été complétée fin octobre par un recrutement qui s'est révélé fragile.

- **Les bénévoles.**

Environ 50 bénévoles contribuent à faire fonctionner Neptune. Le nombre est stable avec un petit turn over.

2- L'outil de travail

L'outil de travail qui permet à Neptune de réaliser sa vocation est constitué de 3 bâtiments loués développant 2.640 m² et de 7 camions dont un frigorifique. Cet outil est modernisé chaque année pour faire face à des évolutions techniques, au vieillissement de certains outils et enfin pour répondre à de nouvelles normes.

C'est ainsi qu'en 2015 Neptune a :

- Modernisé son outil bureautique qui était devenu obsolète,
- Acquis un nouveau logiciel de paye afin de sécuriser et d'optimiser les traitements,
- Acheté un nouveau camion frigorifique pour remplacer un ancien qu'il fallait déclasser pour assurer la continuité de la chaîne de froid,
- Achevé la conformité des installations électriques suite aux recommandations de Socotec.

3- Financement par les particuliers et les fondations.

Le financement de Neptune s'efforce de ne pas être trop dépendant des administrations publiques dont les budgets sont tendus. C'est pourquoi Neptune a poursuivi la stratégie de diversification initiée il y a 5 ans en sollicitant la générosité des particuliers et des fondations.

- Les particuliers. Dans un environnement fortement concurrentiel Neptune a mis en œuvre des campagnes de collecte de dons par lettres et contacts au téléphone. Au total 170.621€ ont été levés contre 149.495 (+ 13,7%) auprès de 137 donateurs (118 en 2014). Cette somme couvre une partie des frais de structure.

- Les fondations.

Nous recevons deux types d'aides destinées à couvrir les charges d'exploitation ou les investissements.

Au titre de l'exploitation, Neptune a reçu 92.500€ de trois fondations.

Au titre du financement des investissements, trois fondations nous ont versé 38.600€

Au cours de ces 5 dernières années nous avons reçu le soutien de 11 fondations qui à des titres divers sont intervenues chez Neptune.

Neptune a construit une notoriété qui lui permet d'être référencé par nos partenaires habituels auprès d'autres fondations que nous ne connaissons pas, ce qui nous permet d'optimiser les démarches.

4- La Banque Alimentaire

C'est une dimension essentielle de Neptune qui nourrit 500 personnes par jour grâce à son affiliation Banque Alimentaire. La collecte est quotidienne et annuelle.

Au quotidien, Neptune a conclu des accords avec trois grandes surfaces proches. Notre camion frigorifique s'y rend tous les jours pour prendre livraison des produits frais qui servent à la préparation des repas de midi et à la redistribution le soir aux familles de nos collaborateurs. La collecte annuelle de fin novembre auprès de huit magasins représente environ 20 tonnes d'épicerie sèche qui seront distribuées dans les douze mois suivants. Cette collecte a été réalisée par une centaine de participants, d'anciens collaborateurs et des bénévoles qui sont intervenus dans cette ambiance conviviale et solidaire qui contribue à façonner l'esprit de Neptune.

5- Le traitement des déchets

Les débarras font partie de l'activité de Neptune qui participe ainsi à la lutte contre le gaspillage en donnant une deuxième vie à des objets divers ou en les intégrant dans un nouveau cycle de production. En 2015 Neptune a apporté aux établissements Syctom d'Ivry et de Saint Ouen 246 tonnes. La convention donnant accès à ces deux sites vient d'être renouvelée pour trois ans.

6- Généralisation de la couverture santé.

Neptune propose depuis de nombreuses années une mutuelle à ses collaborateurs. La législation prévoit qu'à compter du 1 janvier 2016 tous les salariés d'une entreprise doivent obligatoirement bénéficier d'une mutuelle dans le cadre d'un contrat collectif. Neptune a sélectionné un nouveau contrat avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

7- Résultats 2015

Le rapport du trésorier détaille les chiffres de l'exercice. Notons les points suivants :

L'activité atteint 656.329 € en baisse de 2%. Les débarras et les transferts sociaux se développent bien (+22%) grâce à une politique de facturation active et à un fort engagement de nos équipes pour réaliser des chantiers d'accès difficile.

Les cessions de dons sont en baisse de 13% du fait d'un contexte concurrentiel rendu plus difficile notamment par la multiplication des brocantes organisées par les municipalités et par l'évolution du pouvoir d'achat.

Les contraintes légales et administratives les plus diverses (mutuelle, statistiques Banque Alimentaires pour l'U.E., recrutement par Pôle Emploi...) pèsent de plus en plus sur la direction qui est contrainte de s'éloigner de sa vocation première, à savoir s'occuper des problèmes humains des femmes et des hommes qui pour des raisons diverses ont été brisés par leur existence et qui se sont éloignés de la société. Cette évolution a conduit certains membres du conseil à devoir se saisir de certains sujets afin de soulager la direction.

Enfin il faut noter que les aides publiques sont plus difficiles à évaluer du fait de changements significatifs dans les modalités de calcul. C'est ainsi que nous anticipions dans le budget une baisse de celles-ci alors qu'en définitive nous avons bénéficié d'une forte augmentation.

8- Perspectives 2016

Le contexte reste compliqué car la demande pour faire face à la réinsertion sera toujours aussi forte. Les défis de Neptune sont connus. Il faut être capable d'avoir une dynamique commerciale forte pour récupérer les objets et les vendre, et avoir des filières efficaces pour assurer des débarras. Pour agir avec succès, il nous faudra employer des collaborateurs en ligne avec les besoins ce qui implique d'obtenir de Pôle Emploi une collaboration plus efficace avec Neptune.

Neptune continuera et diversifiera la collecte de dons auprès des particuliers en concrétisant de nouvelles voies par la finance participative. Du côté des fondations de nouvelles opportunités se présentent.

Mais le plus gros défis concerne la direction. Celle-ci doit être épaulée pour faire face aux multiples exigences réglementaires qui apparaissent chaque année. Le Conseil a décidé de créer un poste de responsable administratif qui sera financé en partie par une fondation qui en a accepté le principe.

Commentaires concernant les comptes 2015 de l'Association Neptune

L'exercice 2015 se clôture sur un **EXCEDENT COMPTABLE** de **77 462 €**, légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent (75 685 €) et se décomposant comme suit :

- excédent d'exploitation 46 602 € au lieu de 42 953 € en 2014
- excédent financier 4 520 € au lieu de 6 976 € en 2014
- excédent exceptionnel 26 340 € au lieu de 25 756 € en 2014

I/ EXCEDENT D'EXPLOITATION (+ 8,5 % par rapport à 2014)

Cette évolution s'explique comme suit :

- produits d'exploitation : + 2,54 %
- charges d'exploitation : + 2,42 %

1.1/ Produits d'exploitation: 2 207 751 € au lieu de 2 153 074 € en 2014

1 1 1/Ventes et prestations de service :656 329 € contre 669 984 € en 2014 (- 2 %)

Cette légère baisse fait suite à une augmentation de 8,3 % en 2014 par rapport à 2013 . Les cessions directes (255 915 €) et les locations diverses (10 843 €) sont en baisse contrairement aux débarras (87 037 €), aux relogements (283 988 €) et aux transferts sociaux (18 546 €) .

1 1 2 /subventions publiques : 139 876 € au lieu de 162 156 € en 2014 , soit une baisse de 16 % qui a principalement pour origine une diminution de la subvention versée par la Région IDF : 85 000 € en 2015 au lieu de 105 000 € en 2014

1 1 3/dons : 263 114 € contre 289 544 € en 2014 (-10 %) .

L'augmentation des dons des particuliers n'a pas suffi à compenser la baisse des sommes reçues des mécènes :

- dons des particuliers affectés à l'exploitation : 170 614 € au lieu de 149 495 € en 2014
- sommes reçues des mécènes affectées à l'exploitation: 92 500 € au lieu de 140 049 € en 2014 .

1 1 4/ aides publiques liées aux contrats d'insertion : 1 122 282 € au lieu de 981 518 € en 2014 (+ 14,3 %) .

L'ASP 2015 est en forte augmentation par rapport à 2014 : 1 079 701 € au lieu de 931 444 € , soit un écart de 148 257 € . Cet écart a pour origine :

- un bonus 2015 de 54 713 € .
- un nouveau mode de calcul des subventions accordées à Neptune pour les CDDI , ce qui représente une somme de 93 544 €

1 1 5/autre produits : 26 150 € au lieu de 49 872 € en 2014

Cette baisse provient des reprises de provision qui s'élèvent en 2015 à 22 438 € au lieu de 43 056 € en 2014

II / Charges d'exploitation : 2 161 148 € au lieu de 2 110 121 € en 2014

2 1/ charges de personnel : 1 636 062 € au lieu de 1 578 136 € en 2014 (+ 3,7 %)

L' effectif étant resté stable , cette hausse s' explique principalement par l' évolution suivante :

-salaires bruts :	1 286 846 € en 2015 au lieu de 1 237 476 € en 2014 (+ 4 %)
-charges sociales	324 289 € en 2015 au lieu de 268 406 € en 2014 (+ 21 %)
Total	1 611 135 € 1 505 882 €

Les cotisations URSSAF ont pesé lourdement sur les charges sociales en 2015 : écart de 43 512 € entre 2014 et 2015 , dû principalement à la réduction dite Fillon qui s'élevait à 51 736 € en 2014 et qui a été ramenée à 22 631 € en 2015, soit une charge supplémentaire pour Neptune de 29 105 € .

Les charges sociales intègrent également la formation professionnelle qui a subi une forte hausse :33 461 € en 2015 au lieu de 21 243 € en 2014 .

2 2/ autres charges d' exploitation :525 086 € au lieu de 531 985 € en 2014 (- 1,3 %)

Ce montant s' explique par une stabilité des charges et des dotations aux provisions :

- Ecart sur dotations aux provisions : - 2 538 € (36 932 €- 39 470 €)
2014 : 39 470 € : indemnité retraite (34 584 €) + créances douteuses(4 886 €)
2015 : 36 932 € : créances douteuses (1 532 €)+ frais et charges (18 400 €)+ litige prudhomal (17 000 €)
- dotations aux amortissements : 29 148 € en 2015 au lieu de 28 946 € en 2014

III / L'EXCEDENT D' EXPLOITATION aurait atteint en 2015 **65 760 €** au lieu de 46 602 €, sans les éléments qui ne sont pas liés à l' activité économique de Neptune en 2015 , à savoir :

- une **reprise** de provision(qui augmente le résultat) :
 - . rappel de loyers Néfliers : 16 242 €
- des **dotations** à provision (qui diminuent le résultat) :
 - . frais et charges 18 400 €
 - . litige prudhomal 17 000 €

L' excédent d' exploitation ainsi retraité s' élevait en 2014 à 39 367 €

Si l' on ajoute à cet excédent d' exploitation de 65 760 € :

- l' excédent financier 2015 ; + 4 520 €
 - l' excédent exceptionnel 2015 :+ 26 340 € (dons affectés aux immobilisations principalement)
- on obtient pour 2015 un **EXCEDENT GLOBAL D'ACTIVITE** de **96 620 €** contre 72 820 € en 2014

IV / La TRESORERIE de Neptune a enregistré en 2015 une variation négative de **42 471 €** . Les efforts doivent être poursuivis avec constance sur les axes évoqués dans le rapport moral

Assemblée Générale du 13 Avril 2016

Résolutions

- 1) L'Assemblée Générale approuve le rapport moral présenté par le Président.
- 2) L'Assemblée Générale approuve le rapport financier exposé par le Trésorier et les comptes de l'exercice 2015. Elle donne quitus au Conseil d'Administration.
- 3) L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent comptable de 77.462 euros
au compte report à nouveau qui sera débiteur de 78.991 euros.
- 4) Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Administrateur Monsieur Jean de SAINT-JULIEN. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2022.
- 5) L'Assemblée Générale fixe la cotisation annuelle à 20 euros pour l'exercice 2016.